
Renvoi au comité de Salut public de la liste des contre-révolutionnaires condamnés à mort par les juges du tribunal révolutionnaire de Commune-Affranchie, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de la liste des contre-révolutionnaires condamnés à mort par les juges du tribunal révolutionnaire de Commune-Affranchie, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38311_t1_0116_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

autour de cet arbre chéri; c'est là que l'air a retenti jusqu'au soir de cet hymne qui fait pâlir nos ennemis et qui échaufferait le patriote le plus froid, s'il pouvait s'en trouver parmi des républicains. La fête s'est terminée par une illumination générale et un repas frugal et vraiment républicain, par les toasts qu'on a portés et par les sentiments patriotiques qui ont assaisonné le festin. Quel heureux présage pour les administrés de voir tous les administrateurs réunis, n'avoir qu'un cœur, qu'une âme, n'être animés que d'un seul désir, ne pousser qu'un seul cri : *Vive la République une et indivisible!*

La cité de Roanne, en cette occasion, n'a pas démenti le patriotisme qui l'a toujours animée. Invariablement attachée à la Convention, elle exécute ses décrets, elle combat les ennemis de la République avec cette force qui ne convient qu'à des républicains. Environnée d'ennemis, influencée par une ville orgueilleuse qui lui tendait des pièges, si quelques membres se sont rendus dans son sein avant sa rébellion, le plus grand nombre s'y est rendu pour connaître les intentions de cette ville rebelle et démasquer ses projets. Aussi ces ardens patriotes détournèrent-ils l'orage qui grondait sur nos têtes; à leur voix toute la ville se lève en masse et sans réquisition générale pour la punir du piège qu'elle voulait nous tendre, et faire éclater la pureté de nos intentions. Est-ce la marche d'une ville rebelle? Les représentants Dubois-Crancé, Reverchon, Chateauneuf-Randon, Gauthier, Javogue, le commissaire Dorfeuille rendront justice à notre ville, dont quelques ennemis secrets veulent ternir le républicanisme.

Vivre libre ou mourir! tel est le cri universel des citoyens de cette cité; l'obéissance aux lois, telle est sa devise; le respect pour la Convention et ses décrets, tel est le sentiment qui l'anime.

Et ont signé :

(Suivent 59 signatures.)

Extrait collationné :

ROCHARD, secrétaire-greffier.

Les administrateurs du district de Nantua envoient l'état des ventes des biens des émigrés, effectuées dans ce district pendant la dernière décade de brumaire. Il en résulte que des objets estimés 40,860 livres ont été vendus 100,680 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du directoire du district de Nantua (2).

Nantua, le 12 frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique.

« Citoyen Président,

Nous t'adressons l'état des ventes des biens des émigrés effectuées dans ce district pendant la dernière décade du mois dernier, par lequel tu verras que le montant des adjudications excède les sommes sur lesquelles les premières enchères ont été mises de 59,820 livres. D'où il résulte que ce qui a été évalué 40,860 livres a été vendu

100,680 livres. Nous te prions d'en donner connaissance à la Convention, et de l'assurer de notre entier dévouement au bien de la République (1).

« Salut et fraternité.

« Les administrateurs du directoire du district de Nantua.

« CAIRE, vice-président; JANFET; BLANCHET; VUILLARD, secrétaire. »

ÉMIGRÉS.

Ventes d'immeubles.

Note des adjudications définitives prononcées pendant la dernière décade de brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Les biens de Joseph Bourgeois et Jean-Louis Dugas, adjugés les 22, 23, 24 et 29 brumaire. Les premières enchères s'élevaient à 40,860 livres, adjugés à 100,680 livres.

Le citoyen Lavielle l'ainé, habitant de Dax, écrit qu'à la nouvelle de la destruction des brigands de la Vendée, la commune de Dax a célébré une fête vraiment républicaine sous les auspices des mânes de Marat. Chacun a fait éclater ses transports; les uns ont prononcé des discours brûlants de patriotisme, les autres ont dansé la carmagnole, et le citoyen Lavielle a débité des couplets qu'il envoie.

Insertion au « Bulletin », renvoi au comité d'instruction publique (2).

Les juges du tribunal révolutionnaire de Commune-Affranchie envoient la seconde liste des guillotins de cette commune, dont le nombre, jusqu'au 14 frimaire, est de 113; un plus grand acte de justice se prépare encore; 4 ou 500 contre-révolutionnaires, dont les prisons sont remplies, vont expier tous leurs crimes: le feu de la foudre en purgera la terre d'un seul coup.

Insertion au « Bulletin », renvoi au comité de Salut public (3).

Suit la lettre des juges du tribunal révolutionnaire de Commune-Affranchie (4).

« Commune-Affranchie, le 14 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je vous envoie la seconde liste (5) des guillotins de Commune-Affranchie. Le nombre

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 296, col. 2.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 62.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 63.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801. *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 446, p. 245).

(5) Nous donnons également la première liste que nous avons retrouvée aux *Archives nationales*. Elle était jointe à la seconde.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 62.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.